

Compte rendu de la réunion du Syndicat Mixte GARBIKI
de collecte des déchets ménagers et assimilés
Jeudi 24 mars 2011 à 20 heures 30

Présents : Outre celle de Monsieur le Président, AGUERRE Jeanne, GOYHENETCHE Dominique, IRIGOYEN Xabi, MONTOLIEU Joëlle, SANCHEZ André, LACOSTE Xavier, DACHARY Jean-Pierre, INÇAGARAY Pierre, CLAVERIE Dominique, HARGOUS Jean-Michel, DUHALDE Jean-Michel, EDOUARD Claude.

Absent(s) représenté(s) ou ayant donné procuration : CURUTCHET Xavier (représenté par MONTOLIEU Joëlle), BISCAICHIPY Maïté (représentée par INÇAGARAY Pierre).

Absent(s) non représenté(s) et n'ayant pas donné de procuration : ARBELETCHÉ Sylvie, CANDELE Hubert, HAÏÇAGUERRE Pierre.

Le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Beñat INCHAUSPE le Jeudi 24 mars 2011 à 20 heures 30 à l'immeuble "ARY" à HASPARREN.

1 / Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 14/10/10 :

Le compte rendu de la séance du 14 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité.

2 / Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame Joëlle MONTOLIEU est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

3 / Approbation du Compte administratif 2010 :

Monsieur le Président présente les résultats du compte administratif 2010 qui se clôture comme suit :

- Section de fonctionnement : + 178 957.93 €
- Section d'investissement : + 81 049.98 € (+ 53 926.84 € en intégrant les restes à réaliser).

Monsieur le Président quitte la séance et Monsieur Xavier LACOSTE propose de procéder à l'approbation du Compte administratif 2010.

Accord unanime du Comité Syndical.

4 / Approbation du Compte de gestion 2010 :

Monsieur le Président indique que le compte de gestion de Mme le Trésorier est identique au Compte administratif du Syndicat Mixte Garbiki.

Monsieur le Président propose d'approuver le compte de gestion 2010 du Syndicat Mixte Garbiki.

Accord unanime du Comité Syndical.

5 / Débat d'orientations budgétaires 2011 :

Monsieur le Président rappelle que, réglementairement, chaque année, un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit précéder le vote du budget.

Monsieur le Président présente les orientations budgétaires suivantes :

I) Section de fonctionnement :

1) Dépenses :

- Au chapitre 011 (charges à caractère général), une augmentation de 15 % semble nécessaire afin de tenir compte des éléments suivants :
 - Inscription d'une somme de 35 000 € en fournitures de voirie afin de financer les aménagements nécessaires à la poursuite de la mise en place du nouveau système de collecte individualisé des Ordures Ménagères.
 - La ligne affectée à l'entretien du matériel roulant sera, par ailleurs, majorée de 5 000 €

Monsieur le Président informe ici le Comité Syndical que - suite à la correspondance adressée fin 2010 aux 16 Maires de Garbiki -, les communes d'Ayherre, Bonloc, Hasparren (sur certains quartiers), Irissarry, Macaye et Mendionde se sont d'ores et déjà positionnées favorablement pour une mise en place de bacs OM individuels sur leur territoire. Les élus de Briscous étudient quant à eux actuellement en commission la faisabilité de cette opération sur leur commune.

Sachant que le passage de la commune de La Bastide Clairence a nécessité environ 3 mois de travail (consultations, aménagements dalles, réunions publiques, distributions, ...), il semble réalisable d'équiper 1 500 foyers / an. A ce rythme, *le calendrier de mise en place de ces bacs individuels pourrait être le suivant :*

- *Courant 2011, les communes d'Ayherre, Bonloc, Macaye et Mendionde.*
- *Fin 2011 - Début 2012, certains quartiers de Hasparren et / ou de Briscous.*
- *Début 2012, la commune d'Irissarry.*

La participation versée au Syndicat Mixte Bil Ta Garbi pour financer le poste d'Ambassadeur du Tri est, quant à elle, supprimée en 2011 (18 000 € versée en 2010).

L'augmentation des aides d'Eco-emballages (soutiens à la tonne triée) permet, en effet, de financer cette année en intégralité ce poste.

- Le chapitre 012 (charges de personnel) se caractérise par une stabilité des dépenses.
- Au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante), la participation à Bil Ta Garbi passe de 688 000 € en 2010 à 789 000 € en 2011 à savoir :
 - Participation administrative fixée à 1,71 € par habitant soit 29 000 €.
 - Coût de traitement des déchets pour 760 000 € (cf. doc. joint n° 3.1).

Cette hausse significative s'explique par les dépenses supplémentaires suivantes :

- Traitement Apports Déchetteries : + 25 000 €
- Traitement Ordures ménagères : + 5 000 €
- Traitement Collecte sélective : + 70 000 €

2) Recettes :

- Afin d'une part, d'équilibrer la section de fonctionnement et d'autre part, de tenir compte du zonage de la TEOM (cf. délibération du 11 octobre 2005), il est proposé au Comité Syndical de fixer les taux d'imposition 2011 de la manière suivante :
 - Communes d'Armendaritz : 11.18 %
 - Communes d'Ayherre : 10.77 %
 - Commune de Bonloc : 12.02 %
 - Commune de Briscous : 11.83 %
 - Commune de Hasparren : 11.31 %
 - Commune de Hélette : 11.57 %
 - Commune d'Iholdy : 10.83 %
 - Commune d'Irissarry : 9.65 %
 - Commune d'Isturitz : 10.76 %
 - Commune de La Bastide Clairence : 9.73 %
 - Commune de Lantabat : 14.98 %
 - Commune de Macaye : 13.10 %
 - Commune de Mendionde : 11.34 %
 - Commune de Saint Esteben : 10.72 %
 - Commune de Saint Martin d'Arbéroue : 9.62 %
 - Commune de Suhescun : 15.11 %

Il convient d'indiquer que ces taux se décomposent de la manière suivante :

- Pour 60 %, d'une part variable (proportionnelle au service rendu dans chaque commune) consacrée au financement de la collecte et du traitement des Ordures Ménagères.
- Pour 40 %, d'une part fixe - identique sur l'ensemble du Syndicat - liée au financement des autres collectes (déchetteries, collecte sélective, verre et papier).

Pour le détail des calculs, voir document joint n° 3.2.

- Les recettes liées à la revente des matériaux et aux aides d'Eco-emballages progressent de 70 000 € (90 000 € en 2010 et 160 000 € en 2011).

II) Section d'investissement :

1) Dépenses :

Les principales opérations seront les suivantes :

- Poursuite du programme de réhabilitation des décharges sauvages pour 330 000 €
- Acquisition de bacs de collecte pour 60 000 € soit 1 500 Bacs OM individuels de 120 litres.
- Acquisition d'un chariot élévateur pour 10 500 €
- Acquisition d'un camion poly-benne grue d'occasion pour 8 000 €
- Acquisition de socles (Bacs OM + Collecte Sélective) pour 5 000 €
- Achat de composteur individuel pour 5 000 €

2) Recettes :

Les principales recettes seront :

- Le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 162 000 €
- Les différentes subventions de nos partenaires habituels (CG 64, ADEME,).
- Le remboursement du FCTVA au titre des dépenses 2010 pour 20 000 €
- L'ouverture d'un prêt relais de 90 000 € afin de préfinancer la réhabilitation des décharges sauvages.

Après discussion, le Comité Syndical prend acte de ce Débat d'Orientations Budgétaires 2011.

6 / Questions diverses :

- Mise à disposition de broyeurs à déchets verts pour les services municipaux :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'un courriel en date du 03 février 2011 a été adressé à l'ensemble des maires du syndicat afin de leur indiquer la possibilité de louer - pour 50 € / jour - un broyeur fonctionnant sur une prise de force de tracteur auprès du Lycée Agricole Armand David de Hasparren.

Monsieur Jon ETCHART - Responsable Technique du syndicat - précise que ce broyeur est équipé de couteaux et est, par conséquent, particulièrement adapté au broyage de branches provenant d'égagages.

- Mise à disposition de broyeurs à déchets verts pour les particuliers :

Monsieur Jean-Pierre DACHARY souhaite avoir des informations concernant le projet de prêt de broyeurs à destination des particuliers.

Monsieur Jon ETCHART indique que dans le cadre du Plan Local de Prévention signé par le syndicat Bil Ta Garbi, des aides de l'ADEME pourront être obtenues pour l'acquisition de ce type d'équipements. La mise à disposition auprès des particuliers permettrait ainsi de :

○ Réduire le nombre d'usagers apportant des branches en déchetterie (et d'y fluidifier la circulation).

○ Valoriser gratuitement à domicile ces déchets volumineux (le broyat obtenu pouvant être utilisé en paillage ou composté) dont le transport jusqu'en déchetterie est souvent problématique (besoin d'une remorque / plusieurs rotations à effectuer).

Afin de réfléchir aux modalités de mise à disposition de ces futurs broyeurs (récupération en déchetterie, auprès de vendeurs de matériel de motoculture, ...) ainsi qu'aux caractéristiques techniques de ces outils, une réunion de travail entre techniciens des syndicats de collecte adhérents à Bil Ta Garbi est programmée le vendredi 01 avril 2011.

L'objectif serait de proposer gratuitement fin 2011 - lors de la future campagne d'élagage - la mise à disposition de petits broyeurs aux particuliers sur le territoire syndical.

• Apports des tontes de pelouse en déchetteries :

Concernant les apports réguliers de tontes de pelouse effectués en déchetterie (en particulier à Briscous), Monsieur Jean-Michel HARGOUS demande s'il est possible de communiquer auprès des usagers afin de les sensibiliser à la possibilité de valoriser ces déchets verts à domicile (tondeuse mulching, compostage en tas, ...).

Un prospectus relatif à ces possibilités de valorisation sera édité et distribué aux usagers effectuant régulièrement ce type d'apports en déchetterie.

• Intervention à Macaye lors des vœux du Conseil Municipal :

A la demande de la municipalité, Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il s'est rendu - accompagné de Monsieur Jon ETCHART - à Macaye le samedi 29 janvier 2011 afin de faire une présentation du syndicat GARBIKI et aborder le futur changement de mode de collecte (individualisation des bacs OM) sur cette commune.

Monsieur le Président rajoute que les échanges avec les participants ont été riches et variés.

• Information sur la date du prochain Comité Syndical de Garbiki :

Monsieur le Président informe ses collègues que la séance publique du syndicat consacrée au vote du Budget Primitif 2011 aura lieu le Jeudi 07 avril 2011 à 20 H 30.

La séance est levée à 22 H 15